



Issue #6: "The Case File: Problems of Acquisition and Access from the Federal Perspective"

Peter GILLIS

RÉSUMÉ

Limités par le serment d'office ainsi que par l'Article IV des Droits de l'Homme, par les directives du Cabinet au sujet de l'accès aux documents, par l'attitude conservatrice de divulguer l'information telle qu'adoptée dans le Livre Vert (La Législation sur l'accès aux documents du gouvernement), les fonctionnaires trouvent de plus en plus difficile de déposer les dossiers individuels aux Archives publiques du Canada sans violer le droit à la protection de la vie privée de leurs clients. Le défi auquel font face les archivistes des Archives fédérales est de convaincre les différents ministères qu'ils ont la compétence de manipuler ces dossiers et de réunir les administrateurs, les étudiants et les archivistes afin d'établir une ligne de conduite pour que ce matériel devienne disponible dans les dépôts d'archives. À moins que ces mesures ne soient prises, les dossiers individuels seront perdus à la recherche; cela n'inclut non seulement les données personnelles sur les individus mais également les dossiers relatifs à l'application de la loi, les dossiers d'enquêtes sur les corporations et associations ainsi que les dossiers relatifs aux programmes d'assistance gouvernementale.

ABSTRACT

Limited by an oath of office, by Article IV of the Charter of Rights and Freedoms, by Cabinet directives regarding access to documents, and by the prevailing conservative attitude regarding disclosing information as adopted by the Green Book (legislation on access to government documents), public service employees find it increasingly difficult to deposit the files of individuals in the Public Archives of Canada without violating the privacy rights of their clients. One of the challenges facing federal archives archivists is to convince the different ministries that they are competent to handle these files. They must also unite administrators, students, and themselves so as to establish guidelines for the availability of such materials in archival repositories. If these measures are not taken, individuals' files will be lost, including those on the personal data of individuals, files relating to the application of the law, survey files on corporations and associations, and files relating to government assistance programs.